



## A propos des abus, la nécessité de réagir

- ➔ Aux parents, professeurs, éducateurs, anciens élèves des établissements scolaires de la Congrégation de Sainte-Croix
- ➔ Aux collaborateurs laïcs de nos œuvres éducatives, paroissiales, sociales

Parce que la question des abus sexuels, physiques, de pouvoir ou spirituels sur mineurs ou personnes vulnérables nous concerne tous ;

Parce que la priorité absolue doit être donnée à l'écoute et à l'accompagnement des victimes, parfois anciennes, blessées dans leur intégrité et dans leur dignité ;

Parce que l'Eglise catholique et ses institutions prennent conscience qu'elles sont appelées à un changement radical dans leur manière de traiter ces affaires douloureuses, passées ou présentes, qui demeurent un scandale pour tous, en particulier pour ceux qui se réclament du message de Jésus-Christ ;

Parce que la Congrégation de Sainte-Croix s'engage à ce que ses œuvres éducatives, paroissiales ou sociales soient toujours des « maisons sûres » pour tout enfant, tout jeune, toute personne vulnérable accueillis ;

Prenant la mesure de l'enjeu, nous mettons en place deux outils qui veulent faciliter la prise de conscience et l'expression à ceux qui ont pu être confrontés à de telles agressions :

- D'une part, un **comité de travail** réunissant des acteurs du monde éducatif, médical, religieux et juridique est constitué depuis ce mois de mars. Il produira un texte de référence rappelant les fondamentaux éducatifs et les procédures à suivre en cas de maltraitance au sein de nos œuvres. Ce document sera distribué à tous nos collaborateurs et à tous les membres de nos communautés éducatives ou paroisses : familles, professeurs, éducateurs, catéchistes, religieux, aumôniers... Une sensibilisation systématique à la question des abus de toutes sortes, faite par des professionnels, sera proposée auprès des élèves du primaire et du secondaire de nos établissements scolaires.
- D'autre part, des **courriels de signalement** sont activés afin que la plainte de toute victime potentielle de prêtre, religieux ou éducateur de nos institutions puisse être entendue, et les mesures juridique et canonique prises en conséquence :
  - Soit à l'adresse de la Congrégation de Sainte-Croix : [signalement@cscfrance.org](mailto:signalement@cscfrance.org)
  - Soit à l'adresse du diocèse de Créteil : [paroledevictimes94@eveche-creteil.ccf.fr](mailto:paroledevictimes94@eveche-creteil.ccf.fr)

Pour les deux adresses, une cellule d'écoute est chargée d'examiner de manière confidentielle les messages reçus et de donner une réponse appropriée selon le droit français et le droit canonique. Il ne s'agit en aucun cas de se substituer à la justice civile qu'il est toujours possible de saisir mais, le cas échéant, de faciliter son travail.

Rappelons enfin que la Conférence des évêques de France propose également un site Internet consacré à la question des abus sexuels : <https://luttercontrelepedophilie.catholique.fr/>

Je vous remercie de prendre cet appel au sérieux et de contribuer ainsi à faire œuvre de justice et de vérité. Je remercie les croyants de porter cette intention dans leur prière de chaque jour.

« La vérité vous rendra libres » (Jn 8,32)

Le Mans, le 18 mars 2019

**Père Romuald Fresnais, C.S.C.**

Supérieur du Vicariat de France de la Congrégation de Sainte-Croix